

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mille vingt-quatre, deux juillet. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le vendredi cinq juillet deux mille vingt-quatre en séance ordinaire à dix-huit heures

ORDRE DU JOUR

- Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- Comptes rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

SEANCE DU 05 JUILLET 2024

PRÉSENTS : MME IBERTO - MME VASSEAUD - M. BATTISTON – MME CLAVERIE - VAUNAC - GUIHENEUF - MM. BIASOTTO – BIERNE - MME LAGORCE – M. BOURNET

ABSENT EXCUSÉ : M. CAMUS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUIHENEUF Isabelle

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 17 juin 2024**

DÉLIBÉRATION PONCTUELLE PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le remplacement d'un adjoint administratif mis en congé maternité à partir du 19 juillet 2024.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE

La création à compter du 8 juillet 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif principal relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30h00.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois allant du 8 juillet 2024 au 15 novembre 2024 inclus, avec une période d'essai de 3 semaines.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (indice brut 368 – indice majoré 367).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- Conseil d'école le 25 juin 2024 : Mme LAGORCE Sophie indique que ce conseil avait comme ordre du jour le bilan de l'année scolaire et des effectifs. Elle informe que l'année prochaine l'école de St Seurin aura deux classes de CM1/CM2 (double niveau).

QUESTIONS DIVERSES

- **Délibération modification de chambre pour la fibre – Phase 1 Bourg Saint Seurin de Prats**

Madame Le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise SOBECA relatif à la modification de chambre pour la fibre optique, concernant les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom, pour la phase 1 – Bourg Saint Seurin de Prats. Ce devis s'élève à 2 790,58€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le devis présenté ci-dessus et charge Madame le Maire à le signer.

- **Délibération modification de chambre pour la fibre – Phase 2 Prats**

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise SOBECA relatif à la modification de chambre pour la fibre optique, concernant les travaux d'enfouissement du réseau France Télécom, pour la phase 2 - Prats. Ce devis s'élève à 3 720,78 € HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte le devis présenté ci-dessus et charge Madame le Maire à le signer.

- **Présentation agents communaux**

Madame le Maire présente au conseil municipal Madame TRUBERT Laëtitia qui occupe le poste d'agent polyvalent en date du 24 juin 2024, ainsi que Madame PAULIAC Elodie qui remplacera Madame PEYRUCHAUD Sarah pour son congé maternité.

- M. BATTISTON Gérard, 3^{ème} adjoint, informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson a effectué le goudronnage sur la commune et que l'entreprise Benoît Radin interviendra fin juillet pour l'arrachage des repousses de vignes (dossier évoqué lors du précédent conseil municipal).

Séance levée à 18h30

Madame le Maire,



Les Conseillers Municipaux,